

Nouvelles locales du mercredi 04 décembre 2013

@rib News, 04/12/2013 | Politique - L'ADC-Ikibiri persiste et signe que lundi prochain le rendez vous de manifestation est maintenu dans le but de contraindre le gouvernement à amorcer un dialogue afin de réviser certaines dispositions de la constitution. Selon le président de cette coalition, la Constitution actuelle reconnaît le droit de manifestation à tout burundais. L'once Ngendakumana ajoute qu'ils vont faire connaître ces manifestations au Maire de la ville et à la police en temps utiles afin que des mesures de sécurité soient prises tout au long du parcours. Il est confiant que les choses se passeront bien même si le gouvernement est en train de préparer certains jeunes Imbonerakure qui iront perturber les manifestations afin d'imputer la responsabilité aux manifestants.

Il ajoute qu'ils ne sont pas confiants concernant ce que l'assemblée nationale serait en train de faire en vue de la tenue d'un dialogue. Par ailleurs, il affirme qu'ils ne vont pas donner des observations par rapport à ce que le gouvernement propose, mais qu'il faut plutôt un débat sur la pertinence de ces amendements. Selon lui, même si le président veut rester indéfiniment au pouvoir, ils peuvent l'accepter à condition que cela passe par un dialogue inclusif.

[rpa/rtr/isanganiro/bonesha]- L'association COPERADE demande aux politiciens de respecter la loi et d'initier un dialogue sur la modification de la constitution. Selon le président de cette association, les deux options sont intimement liées et sont à la base de la construction d'une société démocratique. Vionuste Muyabaga demande à l'assemblée nationale de faire vite afin de permettre la tenue de ce dialogue lequel ne devra pas se passer des acquis des accords d'Arusha. [isanganiro]- Le représentant de la communauté islamique du Burundi qui n'est pas reconnu par le gouvernement demande le dialogue dans le but de réviser certaines dispositions de la constitution. Aruna Nkunduwiga trouve que la constitution de la République n'est pas une propriété d'un quelconque parti politique fut-il majoritaire plus, il fait remarquer que personne n'a le droit de modifier ce qui a été convenu à plusieurs sans les consulter. Il demande donc que le gouvernement puisse entamer sans tarder un dialogue inclusif afin qu'il y ait un texte pour tous les burundais. Cet avis est aussi celui du représentant de cette communauté qui est reconnu par les institutions étatiques.

[rpa]- Les corps de défense et de sécurité ont sorti un communiqué ce mercredi matin pour montrer leur position au sujet des manifestations qui devraient avoir lieu lundi de la semaine prochaine. Selon ce communiqué, les deux corps, la police et l'armée sont des corps politiquement neutres et par conséquent, ne peuvent pas être associés aux manifestations politiques. Ils demandent ainsi aux politiciens de ne pas s'immiscer dans leur travail ; d'organiser la politique tout en respectant la mission de ces deux corps de ne pas s'ingérer de la politique. Ils assurent aussi qu'ils vont continuer à maintenir la paix et la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays sans se plaindre et en qualifient en effet les déclarations des politiciens de l'ADC-Ikibiri de révoltants et ayant pour mission des actes subversifs qui visent au renversement des institutions. [rtnb/rtr/rpa/isanganiro/bonesha] Justice - Le président du barreau près la cour d'appel de Bujumbura a été convoqué devant le procureur général près la cour anti-corruption à Bujumbura mercredi matin. Isidore Ruyfikiri a été entendu à propos de l'argent qu'il aurait détourné qui appartenait à une des facilitateurs d'onommée CEBAC. Selon un des ses avocats, il s'agit d'un montage puisque le procureur n'a montré la personne qui a porté plainte, ni les plaidoiries qu'elle a présentées. Maître Gabriel Sinarinzi trouve plutôt s'agit d'une action du gouvernement qui vise à déstabiliser le barreau près la cour d'appel de Bujumbura. Il ajoute outre que la cour anti-corruption n'a pas la prérogative d'interroger Isidore Ruyfikiri vu sa position actuelle et ses anciennes fonctions au sein de la magistrature burundaise. Il précise que c'est la cour suprême qui est compétente en cas.

[bonesha]- L'APRODH demande que des mesures soient prises à l'encontre de Rwembe suite à ses agissements interminables. Selon le président de cette association, Rwembe salit les organes de la police par son comportement qui est indigne d'une personne qui est sensée avoir des responsabilités. Pierre Claver Mbonimpa trouve que l'impunité est la base de ce comportement puisque Rwembe voit que les juges ne peuvent pas dire quelque chose contre lui. Il suggère donc que des mesures soient prises dans l'intérieur du pays en général et de la police en particulier et plus particulièrement la population. [bonesha/rtr] Gouvernance - L'ONG internationale Transparency International vient de rendre public son rapport sur la petite corruption. Selon ce rapport, le Burundi occupe la 157^{ème} place des pays les moins corrompus sur un total de 177 pays concernés. Les secteurs de la police et de la justice viennent en tête dans cette corruption. De plus, le Burundi occupe la première place au sein de la communauté est-africaine en matière de petite corruption alors que le Rwanda a fait un pas de géant en ce qui est de la lutte contre ce phénomène. [bonesha]

[bonesha] Société - Le CNC met en garde les médias burundais en ce qui est des propos des politiciens qu'ils font passer aux antennes. Selon le président de ce conseil, la campagne électorale n'a pas encore commencé même si Pierre Bamba reconnaît que tout politicien a droit à la parole sur les médias. Il demande aux médias de prendre des précautions afin de continuer à respecter la déontologie en matière de communication ainsi que la loi et ne pas céder aux sollicitations des politiciens qui voudraient faire passer des messages propagandistes. [rpa/rtnb/rtr]- Les travailleurs réunis au sein du syndicat des travailleurs de l'INSS dans tout le pays ont entamé un mouvement de grève illimitée depuis ce mercredi. Selon le vice-président de ce syndicat, ils réclament la restitution des primes de mort dont la somme a été revue à la baisse. Grégoire Ngendahayo précise que le conseil d'administration n'avait pas le droit de revoir à la baisse le montant de ces primes sans avis des travailleurs. Le directeur général de cet institut précise quant à lui que c'est le mode de calcul de ces primes qui a été revu mais que ce n'est pas le montant qui a été revu à la baisse. [rpa]